

# COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

## Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Du 10 juillet 2023 au 18 août 2023

Par arrêté du 13 juin 2023, M. le Maire de la commune de Clohars-Fouesnant a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU). Cette modification a pour objet :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi de Menez Saint-Jean
- La création d'une nouvelle OAP sur le secteur de Menez Saint-Jean ouvert à l'urbanisation à l'occasion de la présente procédure
- Le classement d'une partie de la zone 1AUe non occupée par le centre de secours intercommunal en zone 1AUi et la modification de l'OAP en conséquence
- La suppression des emplacements réservés n°1, n°7 et n°10
- La suppression de la matérialisation d'accès figurant au règlement graphique pour des opérations déjà réalisées
- L'ajout d'éléments du paysage à préserver dans le lotissement de Kercolin
- La modification de l'article UL 10 afin de permettre aux équipements de sports et de loisirs d'accueillir certaines structures nécessitant des hauteurs supérieures.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Clohars-Fouesnant du 10 juillet 2023 à 9h00 au 18 août 2023 inclus 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00).

Par décision du N°E23000090/35 en date du 02/06/2023 Madame la conseillère déléguée du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Patrice ROUAT, Officier supérieur de la Marine nationale, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences à la mairie de Clohars-Fouesnant, aux jours et horaires suivants :

Lundi 10 juillet 2023 de 9h00 à 11h30

Mardi 18 juillet 2023 de 14h00 à 16h30

Jeudi 3 août 2023 de 9h00 à 11h30

Mercredi 16 août 2023 de 14h00 à 16h30

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Clohars-Fouesnant. L'ensemble du dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie et sur le site internet de la commune <https://www.clohars-fouesnant.bzh>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions éventuelles :

-Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur

-Par courriel à l'adresse suivante :

[modification-plu-cloharsfouesnant-registre-numerique@orange.fr](mailto:modification-plu-cloharsfouesnant-registre-numerique@orange.fr)

-par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur

Enquête sur le projet de modification n°1 du P.L.U. de Clohars-Fouesnant

Mairie de Clohars-Fouesnant

Place de la Mairie

29950 CLOHARS-FOUESNANT

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Clohars-Fouesnant et sur son site internet pendant une durée d'un an et tiendra compte de remarques formulées. Il sera soumis pour approbation au conseil municipal.